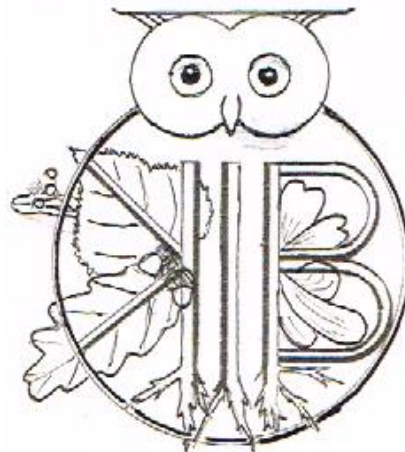


Association OÏKOS KAÏ BIOS  
Patrimoine Nature et Vie  
3, rue Branly  
74100 AMBILLY

<http://www.oikoskaibios.com/>

Objet : Enquête publique - Demande de déclaration d'intérêt général (DIG) et demande d'autorisation environnementale relative à la restauration d'une zone d'expansion naturelle des crues du Cernon – « zone des stades » commune de Saint-Georges-de-Luzençon (12100).



Madame Valérie MICHEL-MOREAUX  
Préfet de l'Aveyron  
Préfecture de l'Aveyron  
CS 73114  
12 031 RODEZ CEDEX 9  
Ambilly, le 10 mars 2022

Madame le Préfet,

Nous nous permettons de vous solliciter concernant la grave décision qui vous incombe : autoriser la démolition d'une chaussée de moulin construite en 1661, témoignage de la grandeur de la France, que ce soit par la variété de ses paysages ou par son génie créatif.

Vous êtes en effet l'ultime recours avant cet acte irréversible. Quand les 1800 arbres, dont le peuplier noir, et la Chaussée seront détruits, quand la loutre, le castor, les martins pêcheurs, les troglodytes mignons et les cingles plongeurs qui fréquentent les lieux seront expulsés de leur territoire, il sera trop tard. Ce ne sont, ni la plantation de nouveaux arbres, ni un musée en plein air (page 26/74, concernant la Chaussée ; « ***Le maître d'ouvrage envisage leur mise en valeur à proximité du site*** ») qui répareront les dégâts.

Page 17/74 du rapport d'enquête, nous pouvons lire : « *Toutes les pièces devant composer le dossier sont présentes. Le rapport est correctement constitué.* ». Pourquoi avoir omis les rapports Antéa 2017 et CEREG (2019) ? Pourquoi avoir ignoré les avis de Jean-Pierre Henri AZEMA, docteur en géographie de l'aménagement et de René GOUZES, hydrogéologue ingénieur-docteur à la retraite ? Pourquoi ne pas avoir pris en compte les problèmes liés au pont de la RD 992 ?

Enfin, page 26 de son rapport, s'il reconnaît sa valeur patrimoniale, le Commissaire enquêteur minimise l'intérêt de la Chaussée pour la production énergétique. C'est infiniment regrettable en ces temps où le moindre kilowatt va coûter de plus en plus cher.

Quant à la loi Climat et résilience (page 24 du rapport), nul ne peut ignorer son Amendement N° 5950. Celui-ci mentionne « *Pourtant, dans leurs programmes d'aides, les Agences de l'eau ont*

ajouté à ces 3 seules modalités prévues par la loi, une 4ème consistant à détruire ces ouvrages. Cette modalité de destruction fait en outre l'objet d'une large prime avec des taux d'aides proche de 100 %, soit le double des aides prévues dans le cadre de l'équipement de ces ouvrages. Cette prime à la casse explique à elle seule les milliers de destructions de retenues de moulins ces dernières années et la perte de plusieurs dizaines de millions de m3 d'eau douce, alors même que notre territoire subit d'importantes pénuries d'eau chaque été. Depuis 10 ans, cette politique a conduit à dépenser l'argent public pour effacer le patrimoine des rivières du pays.....

L'ajout de 2 mentions à cet article de loi permettrait de définitivement exclure la possibilité de financer la destruction des retenues de moulins dans le cadre de l'accomplissement de ces obligations et d'orienter les financements publics, non plus vers « une continuité écologique destructive » mais vers « une continuité écologique de conservation et de valorisation » des petits ouvrages de retenues de moulins, conforme à la loi et permettant de mettre un terme à cette politique de destruction ayant pour effet d'aggraver les états de sécheresse sur le territoire et d'obérer le développement de la petite hydroélectricité. »

Rappelons que cet amendement a été adopté et qu'il souligne le nœud du problème : l'énorme subvention de l'Agence de l'Eau est liée à la destruction de la Chaussée ! Il semblerait que l'argent prime sur l'écologie et la vie.

Comme nous le mentionnons dans notre contribution, nous avons été alertés par la pétition initiée par le Collectif pour la Sauvegarde de la Chaussée de Saint-Georges-de-Luzençon (12100). La force de notre beau pays est son tissu associatif. Ici et là, une poignée d'amoureux de la France donnent de leur temps, de leurs compétences et de leur énergie pour entraver ce que nous nommerons « folie destructrice », et ce, à tous les niveaux : patrimoine naturel, historique, industriel, linguistique...

Nous rappellerons aussi que le nouveau maire a refusé d'organiser un référendum local et que « 80% des observations sont défavorables au projet » (Page 20 du rapport d'enquête).

Ceci montre un grave déni de démocratie.

Nous espérons que vous tiendrez compte de nos remarques, ainsi que de la volonté des habitants de Saint-Georges-de-Luzençon et de bien d'autres, de maintenir la Chaussée de Paillès et de protéger la nature qui l'entoure tout en limitant le risque d'inondations par des mesures plus adéquates.

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier.

Veillez agréer, Madame le Préfet, nos salutations respectueuses.

Pour OÏKOS KAÏ BIOS

Marie Berger et Patricia Faure, cofondatrices

OÏKOS KAÏ BIOS  
OÏKOS KAÏ BIOS  
Patrimoine Nature et Vie  
Patrimoine Nature et Vie